



# AVIS AU PUBLIC

## MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG ET DU PAP QE

Il est porté à la connaissance du public que le bureau d'études Papaya sa a remis à l'Administration communale Préizerdaul un dossier de modification ponctuelle du PAG et du PAP QE pour le compte de la commune Préizerdaul et concernant des fonds inscrits au cadastre sous le n° 448/3101 et partie du n° 399/3089, section A de Bettborn.

Conformément aux dispositions des articles 12 et 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle en question est déposée pendant trente jours, soit du 25 octobre 2025 au 24 novembre 2025 inclusivement, à la maison communale, où le public peut en prendre connaissance.

Endéans ce délai de trente jours, les observations et objections contre la modification ponctuelle précitée doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Une réunion d'information pour le public aura lieu le vendredi, 31 octobre 2025 à 11h00 à la maison communale à Bettborn.

Le dossier peut également être consulté endéans le même délai sur <https://www.preizerdaul.lu> sous la rubrique « urbanisme ».

**Bettborn, le 24 octobre 2025**

**Le collège des bourgmestre et échevins,**

**Marc Gergen, bourgmestre**

**Marc Rehlinger, échevin**

**Fernand Muller, échevin**